



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : école des Falaises

Date d'évaluation du plan de lutte : 12 mai 2026

Date du CE : 26 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

La collaboration des parents est toujours aussi positive (OPP).

C'est plutôt en 2^e année que nous remarquons des événements de violence

On répertorie davantage de situations de gestes de violence pour les mois de décembre (27) et février (24).

La cohorte de 3^e année ressort également.

On observe une tendance pour les situations de manque de respect pour les 5^e année.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter : La cohorte de 3^e année qui ressort dans les situations de gestes de violence.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Les mesures ont bien été mis en place au cours de l'année. Le programme Moozoom a été bien utilisé par l'équipe-école (4857 activités). Cependant, il est très coûteux semble pas tant répondre au besoin pédagogique de l'école. Les moyens de communication mis en place pour s'assurer de respecter les thématiques choisies contribuent à l'utilisation. La visite du policier éducateur dans presque tous les cycles a été grandement apprécié par l'ensemble de l'équipe-école et des élèves. L'organisme Escouade pour l'enfance est une valeur ajoutée pour notre milieu.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, les mesures ont été choisies en tenant compte des besoins du milieu.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter : Ajout d'ateliers organisés par l'organisme MAVN

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Toutes les mesures mises en place à l'école favorisent une belle collaboration avec les parents. Nous observons un fort engagement de leur part.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Nous observons qu'une majorité de parents contacte directement la direction de l'école pour signaler un événement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier X

Modifications à apporter :

Faire des rappels plus régulièrement aux parents de s'adresser d'abord aux titulaires ou TES afin de faire un signalement.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les mesures mises en place assurent la confidentialité de tout événement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Toutes les actions mises en place permettent de mettre fin rapidement aux situations d'intimidation ou de violence. Notre équipe est proactive !

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Les mesures mises en place permettent d'assurer la sécurité des victimes et encadrent efficacement les élèves auteurs. Les mesures choisies permettent à ces derniers de développer leurs habiletés sociales. Nos TES animent de façon hebdomadaire des ateliers de prévention. Ces dernières sont aussi formées comme 2^e intervenante.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Les sanctions sont toujours déterminées en fonction des besoins des élèves. Elles sont également choisies en tenant compte de la gravité, de l'intensité et de la fréquence de la situation. Ces sanctions ont toujours une visée éducative.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Les mesures mises en place permettent d'assurer une communication efficace entre tous les acteurs concernés. Des régulations fréquentes sont effectuées lors des événements.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation est offerte à l'ensemble du personnel. Des moyens sont mis en place pour assurer un suivi. Un rappel auprès du personnel sera nécessaire afin de s'assurer que tous l'aient complétée.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Le plan de surveillance a été révisé plusieurs fois durant l'année scolaire afin de répondre aux besoins du milieu.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐ x	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☐ x	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	x ☐	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☐	☐ x	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐ x	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐ x	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	x ☐	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☐ x	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐ x	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	x ☐	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	x ☐	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☐ x	☐	☐